

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2015/167 DE LA COMMISSION**du 3 février 2015****modifiant pour la deux cent vingt-cinquième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil du 27 mai 2002 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida ⁽¹⁾, et notamment son article 7, paragraphe 1, point a), et son article 7 bis, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 fournit la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'applique le gel des fonds et des ressources économiques ordonné par ce règlement.
- (2) Le 23 janvier 2015, le comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) a approuvé l'ajout de quatre entités à la liste du comité des sanctions contre Al-Qaida des personnes, groupes et entités auxquels devrait s'appliquer le gel des fonds et des ressources économiques.
- (3) Il convient donc de mettre à jour l'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 en conséquence.
- (4) Pour garantir l'efficacité des mesures prévues par le présent règlement, celui-ci devrait entrer en vigueur immédiatement,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 3 février 2015.

*Par la Commission,
au nom du président,
Chef du service des instruments de politique étrangère*

⁽¹⁾ JO L 139 du 29.5.2002, p. 9.

ANNEXE

L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 est modifiée comme suit:

les mentions suivantes sont ajoutées sous la rubrique «Personnes physiques»:

- (a) «Ashraf Muhammad Yusuf '**Uthman 'Abd Al-Salam** [alias a) Ashraf Muhammad Yusif 'Uthman 'Abd-al-Salam; b) Ashraf Muhammad Yusuf 'Abd-al-Salam; c) Ashraf Muhammad Yusif 'Abd al-Salam; d) Khattab; e) Ibn al-Khattab]. Date de naissance: 1984. Lieu de naissance: Iraq. Nationalité: jordanienne. N° de passeport: a) K048787 (passeport jordanien); b) 486298 (passeport jordanien). N° d'identification national: 28440000526 (carte d'identité qatarienne). Adresse: République arabe syrienne (en décembre 2014). Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.1.2015.»
 - (b) «Ibrahim 'Isa Hajji Muhammad **Al-Bakr** [alias a) Ibrahim 'Issa Haji Muhammad al-Bakar; b) Ibrahim 'Isa Haji al-Bakr; c) Ibrahim Issa Hijji Mohd Albaker; d) Ibrahim Issa Hijji Muhammad al-Baker; e) Ibrahim 'Issa al-Bakar; f) Ibrahim al-Bakr; g) Abu-Khalil]. Date de naissance: 12.7.1977. Lieu de naissance: Qatar. Nationalité: qatarienne. N° de passeport: 01016646 (passeport qatarien). Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.1.2015.»
 - (c) «Tarkhan Tayumurazovich **Batirashvili** [alias a) Tarkhan Tayumurazovich Batyrashvili; b) Tarkhan Batirashvili; c) Omar Shishani; d) Umar Shishani; e) Abu Umar al-Shishani; f) Omar al-Shishani; g) Chechen Omar; h) Omar le Tchétchéne; i) Omer le Tchétchéne; h) Umar le Tchétchéne; k) Abu Umar; l) Abu Hudhayfah]. Date de naissance: a) 11.1.1986; b) 1982. Lieu de naissance: Akhmeta, village de Birkiani, Géorgie. Nationalité: géorgienne. N° de passeport: 09AL14455 (passeport géorgien venant à expiration le 26.6.2019). N° d'identification national: 08001007864 (carte d'identité géorgienne). Adresse: République arabe syrienne (en décembre 2014). Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.1.2015.»
 - (d) «'Abd Al-Malik Muhammad Yusuf '**Uthman 'Abd Al-Salam** [alias a) 'Abd al-Malik Muhammad Yusif 'Abd-al-Salam; b) 'Umar al-Qatari; c) 'Umar al-Tayyar]. Date de naissance: 13.7.1989. Nationalité: jordanienne. N° de passeport: K475336 (passeport jordanien délivré le 31.8.2009 et ayant expiré le 30.8.2014). N° d'identification national: 28940000602 (carte d'identité qatarienne). Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.1.2015.»
-